

Demande de proposition

N/Réf 2024-148-606-SAR

Offre de prestation pour la réalisation des études APS et APD d'un phénomène « LAVAKA » dans le fokontany de Soanafindra, commune Dabolava, district de Miandrivazo

Date de lancement des offres : 30 septembre 2024

Délai de remise des dossiers : 21 octobre 2024 à 09h auprès du bureau de HELNETAS Madagascar Morondava

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	3
II.	INSTRUCTIONS.....	3
1.	Objet du marché	3
2.	Critères d'éligibilités	4
3.	Critères d'exclusion.....	4
III.	CONTENU DES MANDATS.....	4
1.	Réalisation APS (Avant projet sommaire).....	4
2.	Réalisation APD (Avant-projet détaillé)	5
IV.	DEMARCHE METHODOLOGIQUE	5
V.	RESULTATS ATTENDUES ET LIVRABLES.....	6
1.	Avant-Projet sommaire.....	6
2.	Avant-Projet Détaillé	6
VI.	CRITERES DE SELECTION DU CONSULTANT	7
a)	Personnels.....	7
b)	Matériels	7
c)	Délais d'exécution	8
VII.	CONDITIONS GENERALES.....	8
a)	Elaboration de l'offre	8
b)	Contenu de l'offre.....	8
c)	Remise des offres	9
d)	Dépouillement et évaluation des offres :.....	9
e)	Validité et prix de l'offre	10
f)	Attribution du marché	10
VIII.	FORMULAIRE TECHNIQUE	11
FT 01	Méthodologie proposée.....	11
FT 02	Liste des réalisations en études de faisabilité depuis 2019	11
FT 03	Liste du Personnel Clé (avec CV) :.....	11
FT 04	Liste des matériels / outillage à affecter à la prestation :	11
IX.	FORMULAIRE FINANCIERE.....	13
FF 01	: Coût estimatif et les frais divers détaillés.....	13
FF 02	Etat récapitulatif	13

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A Madagascar, les manifestations du changement climatique au niveau national se traduisent par la perturbation du régime pluviométrique, l'augmentation de la température, l'élévation du niveau de la mer, l'intensification des événements climatiques extrêmes, le déclin de la biodiversité et la propagation des maladies contagieuses dans les zones côtières. Ces effets impactent tant les moyens de subsistance de la population que de l'ensemble des secteurs de développement socio-économiques.

L'allongement de la période sèche et l'irrégularité des précipitations entraînant la réduction de la disponibilité de l'eau est le principal effet du changement climatique ressenti dans la région de Menabe. Les populations sont particulièrement vulnérables aux aléas climatiques rendus plus intenses par le dérèglement climatique. Elles sont fortement dépendantes des précipitations pour assurer leurs revenus principalement basés sur l'agriculture. La faible couverture végétale et forestière augmente le ruissellement et les crues, et cela va impacter les populations lors des forts épisodes pluvieux.

Le Programme RATSANTANANA contribue à l'amélioration de la qualité de vie de la population dans la région Menabe depuis 2014. Ce programme a pour objectifs d'apporter une nouvelle dimension pertinente dans la prise en compte de la résilience climatique des institutions et de la population, tout en abordant le changement de comportement en EAH de manière innovante et intuitive en valorisant le rôle d'agents de changement des femmes.

Depuis quelques années, conséquence de ce changement climatique, un phénomène *lavaka* se produisait à environ 50 m de l'EPP Soanafindra dans la commune de Dabolava, District de Miandrivazo. Actuellement, le volume de ce *lavaka* ne cesse de s'élargir et constituera à la longue une menace pour les élèves aussi bien que pour l'infrastructure de l'école.

Le programme RATSANTANANA, dans le cadre de l'amélioration de la capacité de résilience et l'adaptation au changement climatique dans la région du Menabe prévoit pour cette année 2024 de chercher un prestataire de service pour réaliser une étude APS et APD de ce phénomène *lavaka*.

II. INSTRUCTIONS

1. Objet du marché

La prestation consiste à réaliser des études APS et APD d'un phénomène « LAVAKA » qui se trouve dans le fokontany Soanafindra, commune Dabolava, district de Miandrivazo

a. Objectifs

La prestation a pour objectif de réaliser des études incluant les aspects suivants :

- L'étude de faisabilité, qui assure la viabilité technique, réglementaire et budgétaire du projet.
- Il s'agit d'effectuer des études d'avant-projet sommaire puis détaillées permettant d'aboutir à des dossiers d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

b. Objectifs spécifiques

- Analyser les problématiques, les situations existantes,
- Etudier les causes qui ont provoqué le phénomène
- Proposer des solutions d'aménagement nécessaire
- Justification des solutions retenues

- Rédaction de la note descriptive ou cahier des charges des travaux ainsi que le devis descriptif en fonction des ouvrages

2. Critères d'éligibilité

La concurrence est ouverte aux :

- Consultants individuels ou bureaux/cabinets expérimentés exerçant le métier de prestataires d'études et de métier de constructeur de forage et puits
- Groupement, consortium, association de bureaux d'études formelles à but lucratif
- Les associations à but non lucratif. Les ONG et autre forme d'organisation à vocation sociale, religieuse, politique, ne sont pas éligibles.

3. Critères d'exclusion

Toutes entités éligibles sont exclues si :

- Si elles sont impliquées dans des actes de corruption, frauduleux, collusoires ou coercitifs ;
- Si elles se trouvent en situation de faillite, si elles ont suspendu leurs activités commerciales, ou font l'objet d'une procédure collective concernant ces questions
- Si elles ont été reconnues coupables dans un jugement d'une infraction concernant leur déontologie professionnelle ;
- Si elles ont commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen de preuve légitime ;
- Si elles n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de la sécurité sociale ou des impôts conformément aux dispositions légales en vigueur dans leur pays ;
- Si elles ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour violation des droits de propriété intellectuelle, fraude, corruption, blanchiment d'argent ou financement du terrorisme, travail des enfants, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;
- Si elles sont sujettes à une insuffisance leur interdisant de respecter les obligations principales ou la participation préalable à la conception de l'offre.

III. CONTENU DES MANDATS

1. Réalisation APS (Avant-Projet Sommaire)

Cette prestation représente une phase initiale du projet. Elle consiste à la réalisation d'une évaluation préliminaire qui inclut le programme du projet et les caractéristiques souhaitées en termes de conception et de fonctionnalité. L'APS vise à synthétiser les grandes lignes du projet et à estimer les coûts et délais potentiels.

En général, cette étape repose sur une analyse des besoins fonctionnels, et elle se concrétise par la présentation de plans et de quantités. Cela permet aux parties prenantes de visualiser le projet avant d'investir dans des études plus coûteuses.

Cette partie est crucial pour déterminer la viabilité d'une idée avant de s'engager dans des étapes plus détaillées.

Les étapes à suivre sont :

- Les requêtes des données générales et spécifiques
- Les études concernant le phénomène
- La proposition des solutions réalisables
- L'analyse des solutions en ce qui concerne leur coût et leur faisabilité techniques

2. Réalisation APD (Avant-projet détaillé)

Pour la solution adoptée pour le projet, l'avant-projet détaillé comprend :

- La description détaillée du projet
- La réalisation des plans et dessins détaillés, avec les solutions envisagées lors de l'APS qui sont développées et détaillées dans des plans techniques, des coupes, des élévations, des perspectives... Ces documents précisent les dimensions, les matériaux, les équipements...
- L'établissement du cahier des charges détaillé, spécifiant les caractéristiques techniques des ouvrages, les performances à atteindre, les matériaux à utiliser, les normes à respecter...
- Réalisation de l'étude financière détaillée : l'estimation des coûts qui est établie, prenant en compte les différentes composantes du projet. Cette évaluation permet de définir un budget prévisionnel pour la réalisation du projet.

En résumé, l'avant-projet détaillé constitue une étape fondamentale dans la concrétisation de ce projet, permettant de traduire les idées et les concepts en solutions techniques précises et de préparer le terrain pour le passage à la phase de réalisation.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Même si le prestataire est libre de suivre sa propre démarche, une proposition de démarche est présentée ici :

- Réunion de prise en main au bureau de HELVETAS
- Introduction auprès de la commune, des FKT
- Réunion dans les villages pour expliquer le mandat
- Enquêtes, mesures et levés topographiques
- Etudes technique de l'aménagement à réaliser
- Présentation de l'APS et validation de la proposition d'aménagement avec les villageois, FKT, commune et HELVETAS
- Réalisation de l'APD
- Sortie des plans des détails et des différents métrés
- Restitution de l'APD aux villageois, FKT, commune et HELVETAS
- Approbation des détails par la commune, FKT et HELVETAS
- Rapport d'étude à soumettre à la commune et HELVETAS
- Feedback et validation par la commune et HELVETAS
- Remise des livrables

Conformément aux objectifs et au manuel des procédures du projet, le Consultant est appelé à adopter dans toutes ses interventions l'approche participative en impliquant et en responsabilisant les bénéficiaires (fiabilité et authenticité des informations socio démographiques et anthropologiques) ainsi que le service responsable (information des villageois, facilitation des études et analyses) dans la commune. Une analyse Genre est attendue, ainsi qu'une intégration du Changement Climatique (avec un focus sur les Risques et Catastrophes).

Le parcours terrain et les interviews auprès des autorités communales, organismes intervenants, notables locaux, ménages sont **obligatoires** pour avoir les données statistiques représentatives et identifier de manière approfondie les paramètres de gestion socio organisationnelle des infrastructures à mettre en place. Dans son offre technique le consultant.e précisera le nombre de jours de terrain qu'il.elle envisage de réaliser.

Des **procès-verbaux** doivent obligatoirement être établis après les restitutions au niveau des communes et HELVETAS

Le consultant suivra les normes du projet pour les dimensionnements des ouvrages.

V. RESULTATS ATTENDUES ET LIVRABLES

1. Avant-Projet sommaire

Le consultant transmettra en version papier et numérique le rapport de l'APS comprenant Un rapport synthétique des différentes options techniques:

- Données générales relatives au projet :

- Ø Les résultats des études de base (topographique...);
- Ø Les Données sur le milieu physique ;

- Données spécifiques relatives au projet

- Ø Une identification du lieu ;
- Ø La description de la situation existante
- Ø Étude sommaire des sols ;
- Ø L'étude hydraulique et hydrogéologique
- Ø La description sommaire des variantes techniques proposées
- Ø Une description des ouvrages et aménagements à réaliser ;
- Ø Un pré dimensionnement des travaux à réaliser,
- Ø Les estimations provisoires des coûts prévisionnels des différentes variantes et ainsi que leurs délais prévisionnels.

La poursuite en avant-projet détaillé reste soumise aux décisions de validation et de choix d'HELVETAS sur les solutions préconisées.

2. Avant-Projet Détaillé

Une fois le dossier APS approuvé par l'HELVETAS, le Bureau d'Études mènera les études techniques d'avant-projet détaillé. Ces études doivent être complètes et suffisamment détaillées pour permettre une compréhension et une exécution correcte par l'entreprise et ce sans aucun besoin pour elle de reprise, de complément ou variante d'aucune sorte.

Le Bureau d'Étude procédera aux études techniques détaillées de base si nécessaire (étude topographique, géotechnique), puis élaborera le dossier technique (dimensionnement, plans et avant métré des travaux)

Le consultant transmettra en version papier et numérique le rapport d'Avant-Projet Détaillé comprenant les éléments suivants :

- Les données nécessaires à la réalisation (Informations géographique, études topographiques, études géologiques et géotechniques, études hydrologiques, hydrauliques, ...)
- Détermination des causes du phénomène
- Proposition de solution
- Descriptions de l'aménagement à réaliser (consistances des travaux)
- Les indications de matériaux de construction et leurs spécifications ;

- Les normes de conception;
- Les notes de calcul ;
- Le Devis descriptif ;
- Les calculs d'avant métré de quantités ;
- Les plans détaillés de l'aménagement et des ouvrages
- Dossier estimatif : Il présentera un cadre de devis estimatif complété, accompagné d'un bordereau de prix unitaires avec définition des prix
- Un planning d'exécution des travaux.

VI. CRITERES DE SELECTION DU CONSULTANT

Les offres peuvent être remises par des bureaux d'études, associations ou par des groupements des consultants qui répondent aux critères suivants :

- Disposant au moins deux (02) ans d'expérience dans la réalisation des études similaires
- Ayant des équipes techniques spécialistes pour les études à réaliser.

a) Personnels

Il est recommandé au Bureau d'études ou aux consultants d'avoir dans son équipe d'intervention, au minimum les personnels ci-après :

Personnels
Ingénieur chef de mission : BAC+5 en génie civil, ayant au moins 10 ans d'expérience général et 5 ans d'expérience similaire.
Ingénieur d'études : BAC+5 en génie civil, ayant au moins 5 ans d'expérience général et 3 ans d'expérience similaire.
Topographe : BAC+2 en Topographie ayant une expérience générale d'au moins 5 ans et 3 ans d'expérience similaire
Un(e) socio-organisateur(trice) : Bacc+3 ayant 7ans d'expérience dans un mandat similaire

Le personnel féminin, vivant avec un handicap ou issu de minoritaires sera considéré comme une plus-value

Le personnel présenté dans le document de l'offre devra être affecté pour la mission.

b) Matériels

Il est recommandé au Bureau d'études ou aux consultants d'avoir dans son équipe d'intervention, au minimum les matériels ci-après :

Matériels
Appareil topographique (Niveau/ Portes mires/Théodolite
Voiture de liaison
Matériels informatique

c) Délais d'exécution

Le Bureau d'étude proposera un délai de réalisation :

- De la 1ère phase : « Réalisation des études, APS », toutefois ce délai ne devra pas dépasser deux (02) semaines y compris la date de la présentation des résultats.
- De la 2ème phase : « Réalisation des études, APD », toutefois ce délai ne devra pas dépasser deux (02) semaines, y compris la date la présentation de l'APD provisoire, et la restitution de l'APD définitive.

VII. CONDITIONS GENERALES

a) Elaboration de l'offre

Tous les frais relatifs à l'élaboration des dossiers de soumission sont à la charge du soumissionnaire, qui ne sont pas à intégrer dans l'offre.

Tous les soumissionnaires intéressés doivent assister à la **réunion d'information obligatoire qui se tiendra le lundi 07 octobre 2024 à 10h Au Villa ZORO, Route de l'Aéroport Tsimahavaokely, 619 Morondava.**

b) Contenu de l'offre

Chaque dépositaire de l'offre doit apposer sa signature et ses contacts sur la fiche de dépôt d'une ou plusieurs soumissions.

Chaque offre doit contenir :

- Une (01) **enveloppe bien scellée à la cire** mentionnant le lieu, l'intitulé du marché. L'instruction « **A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT** » est obligatoire.
Il est strictement interdit de mettre sur l'enveloppe l'identité du soumissionnaire.
- Deux (02) enveloppes à l'intérieur, l'une avec mention OFFRE TECHNIQUE et l'autre avec mention OFFRE FINANCIERE. Chaque offre doit contenir un (01) original et trois
- (03) copies de chaque pièce demandée.

OFFRE TECHNIQUE

L'enveloppe à l'intérieur avec mention OFFRE TECHNIQUE doit contenir les pièces suivantes :

- Lettre de soumission dûment signée selon le canevas
- Carte NIF 2024 du soumissionnaire ; ou de chaque consultant/cabinet associée en cas de groupement/consortium de consultants/cabinets
- Carte statistique du soumissionnaire ; ou de chaque consultant/cabinet associée en cas de groupement/consortium de consultants/cabinets
- Lettre de pouvoir de signature légalisée pour le soumissionnaire
- Lettre de pouvoir de signature dûment signée, cachetée et légalisée par toutes les consultants/cabinets associées en cas de groupement/consortium de consultants/cabinets
- Certificat d'assistance aux réunions d'informations
- Formulaire T dûment rempli, selon le canevas

OFFRE FINANCIERE.

- L'enveloppe à l'intérieur avec mention OFFRE FINANCIERE doit contenir les pièces suivantes :
- Formulaire F dûment rempli, selon le canevas

c) Remise des offres

Ces offres sont à envoyer à l'adresse Villa ZORO, Route de l'Aéroport Tsimahavaokely, 619 Morondava, Madagascar sous l'objet « **Offre de prestation pour une étude la réalisation d'une étude APS et APD d'un phénomène « LAVAKA » sis à Soanafindra, commune Dabolava, district de Miandrivazo, Région Menabe** » ou à l'adresse e-mail madagascar@helvetas.org **au plus tard le 21 octobre 2024 à 09 h.**

d) Dépouillement et évaluation des offres :

Une commission constituée de représentants de la communes concernée, et du projet assurera le dépouillement et l'évaluation des offres .

Le dépouillement des dossiers aura lieu après l'expiration du délai de soumission des offres, le **21 octobre à 09 heures 30 minutes** : au bureau de **HELNETAS à Morondava**

Suivant les étapes à suivre :

- 1- Vérification de la remise à temps, l'inexistence d'indications mentionnant le nom du candidat. Les dossiers arrivés après le délai indiqué ou enveloppe non scellée à la cire, ou l'existence d'indications du soumissionnaire, entraînent automatiquement le rejet du dossier.
- 2- Ouverture des plis en séance plénière :
 - a. *Vérifier si l'offre technique et celle financière sont dans deux (02) enveloppes distinctes,*
 - b. *Ouverture de l'enveloppe OFFRE TECHNIQUE : elle concerne l'inventaire des pièces demandées, la vérification de la complétude des pièces administratives demandées, du formulaire T, lettre de soumission.*
- 3- Analyse à huis clos de l'offre technique par les membres de la commission paritaire :
 - a. *Analyse et évaluation de l'OFFRE TECHNIQUE, notée **sur 100** :*
 - i. Vérification de la conformité des pièces administratives. L'absence ou la non-conformité de l'une des pièces demandées entraîne automatiquement le rejet du dossier.
 - ii. Evaluation du Formulaire T
 - b. *Analyse et évaluation de l'OFFRE FINANCIERE. Seules les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note de l'OFFRE TECHNIQUE **égale ou supérieure à 60 sur 100 (≥ 60)** seront ouvertes.*
 - i. Vérification de la conformité des pièces administratives. L'absence ou la non-conformité de l'une des pièces demandées entraîne automatiquement le rejet du dossier.
 - ii. Evaluation du Formulaire F

La notation de l'offre financière se fera **sur 100**. L'offre le moins disant aura la note maximale.

Les autres notes seront calculées comme suit :

$$\text{NoteFin}(\alpha) = \frac{\text{Montant}_{MD} \times 100}{\text{Montant } \alpha}$$

Où :

NoteFin(α) est la note financière du candidat α

*Montant*_{MD} est le montant de la proposition financière évaluée la moins disant

Montant α est le montant de la proposition financière du candidat α

e) Validité et prix de l'offre

L'offre soumise sera valide pour six (06) mois à partir de la date de la lettre de soumission dûment signée. Le Programme pourra demander un prolongement de la validité en cas de force majeure. Le prix du marché est **forfaitaire**, en monnaie locale, l'**Ariary** et Toutes Taxes Comprises (**TTC**).

f) Attribution du marché

L'attributaire provisoire d'un lot sera proposé au comité de validation pour notification. La notification invite le candidat ayant une offre mieux disant à une négociation du lot attribué de façon provisoire.

L'attribution définitive sera issue de la négociation contractuelle.

Remarque

HELVETAS se réserve le droit de ne donner aucune suite à la procédure de choix.

VIII. FORMULAIRE TECHNIQUE

FT 01 Méthodologie proposée

Une présentation de la méthodologie d'exécution/planning/organisation de travail La méthodologie est laissée libre au prestataire.

FT 02 Liste des réalisations en études de faisabilité depuis 2019

ETUDES	ANNEES DE REALISATION	LOCALISATION	MONTANT (TTC) (Ar)	PROJET/BAILLEUR
2019				

OBSERVATION : *Chaque expérience doit être justifiée par une attestation/certificat de bonne fin. En l'absence de ces documents, l'expérience en question ne sera pas prise en compte.*

FT 03 Liste du Personnel Clé (avec CV) :

POSTE	PROFIL / DIPLOMES	LISTE DES EXPERIENCES POUR PRESTATIONS SIMILAIRES – AVEC NOMBRE D'ANNEES
CHEF DE MISSION		
Ingénieur.e d'études		
Technicien.ne topographe		
Socio-organisateur.trice		

OBSERVATION : *Chaque membre du personnel présenté doit être justifié par un curriculum vitae accompagné d'un **diplôme ou d'une attestation**. Les expériences mentionnées doivent être appuyées par des **attestations de travail**. En l'absence de ces documents, l'expérience en question ne sera pas prise en compte.*

FT 04 Liste des matériels / outillage à affecter à la prestation :

TYPE	SPECIFICITES	NOMBRE	PROPRE	LOCATION
Appareil topographique				
Véhicule de liaison				
Matériels informatiques				

OBSERVATION : *Chaque matériel propre au bureau d'études ou du propriétaire doit être justifier par des cartes grises ou factures d'achats au nom de l'entreprise ou du propriétaire. En l'absence de ces documents, le matériel en question ne sera pas pris en compte.*

Pour les matériels en location, une promesse de location doit être présentée.

FT 05 Chronogramme et délai d'exécution pour la prestation :

Délai d'exécution total : **jours (en lettre)**

OBSERVATION : Mettre le planning détaillé par tâche/sous-tâche en pièce jointe de l'offre technique

Lors de l'ouverture des plis, la présence des pièces demandées sera vérifiée. En cas d'absence, l'offre pourra être rejetée.

La modalité de notation de l'offre technique repose sur la grille suivante :

GRILLE DE NOTATION OFFRE TECHNIQUE

DESIGNATION	NOTE	OBSERVATIONS
METHODOLOGIE	/10	
EXPERIENCES	/40	
PERSONNEL CLE	/30	
MATERIEL	/15	
DELAI D'EXECUTION	/05	
TOTAL	/100	

Le dossier ayant reçu une **note inférieure à 60/100** ne sera pas ouvert pour l'analyse financière.

IX. FORMULAIRE FINANCIER

FF 01 : Coût estimatif et les frais divers détaillés

RUBRIQUE	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE (MGA)	PRIX TOTAL (MGA)
HONORAIRES				
Personnel 1				
Personnel 2				
Personnel 3				
Personnel 4				
FRAIS DE MISSION / LOGISTIQUE				
Indemnité journalière (Hôtel, restauration, etc.) – Personnel 1				
Indemnité journalière (Hôtel, restauration, etc.) – Personnel 2				
Indemnité journalière (Hôtel, restauration, etc.) – Personnel 3				
Transport (à détailler)				
Déplacement local (à détailler)				
FRAIS DIVERS				
Reproduction / Impression				
Communication				
Frais de gestion				
Autres frais (à détailler)				
TOTAL HORS TAXE				
TOTAL TOUT TAXE COMPRIS				

Nota : ce tableau est indicatif et doit être adapté en fonction des réels coûts générés par la mission

FF 02 Etat récapitulatif

RUBRIQUE	PRIX TOTAL (MGA)
HONORAIRES	
FRAIS DE MISSION / LOGISTIQUE	
FRAIS DIVERS	
TOTAL HORS TAXE	
TOTAL TOUT TAXE COMPRIS	

L'évaluation de l'offre financière se fera uniquement sur le montant de la prestation, après vérification de l'exactitude des prix avancés (en cas d'erreur, c'est le montant inscrit en lettres qui sera pris en compte).

Les offres s'écartant de +/-20% du prix de référence ne seront pas retenues.

La notation de l'offre financière se fait en attribuant la note de 100 à l'offre la moins onéreuse, les autres offres étant notées au prorata du montant de cette offre la moins onéreuse.

GRILLE DE NOTATION OFFRE FINANCIERE

MONTANT TTC (Ariary)	OBSERVATION	NOTE
/100		